

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 15 / 10 / 2020
DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES PETITES MAISONS
(APEPM)
Association loi 1901

Le quinze octobre deux mille vingt, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration et les membres de l'APEPM de SAINT MARTIN D'URIAGE ayant son siège social à Chez Mme DERANSART 728 route de la Combette 38410 Saint Martin d'Uriage se sont réunis dans la salle de motricité de l'école maternelle des Petites Maisons à Saint Martin d'Uriage en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Bilan moral et financier 2019-2020**
- 2. Structure de l'APE et description des rôles**
- 3. Résultat des élections aux conseils d'école**
- 4. Election du conseil d'administration de l'APE**
- 5. Election du Bureau de l'APE**
- 6. Décisions principales budget 2020-2021**
- 7. Points divers et questions**

Sont conviés par mail :

Les membres de l'APEPM c'est-à-dire tous les parents ayant un enfant scolarisé aux Petites Maisons (Maternelle et Élémentaire)

Le Président constate, d'après la feuille d'émargement, qu'à cette réunion :

Sont présents :

Mme BUREAU Julie, trésorière
Mme DERANSART Sandra, présidente
M. CLARINI Olivier secrétaire
Mme DURIF Camille, parent
Mme PAPON Christine, parent
Mme BABIKIAN Nathalie, parent
Mme BONNET MACHOT Fériel, parent
Mme BOTLAN Sandrine, parent

Sont excusés :

Mme AUDIER-FARGIER Isabelle, membre du Conseil
M MICHEL Xavier, membre du Conseil
Mme MAZET Julie, Directrice école maternelle
M DUPRE Francis, Directeur école élémentaire
M AMARO Jorge, Responsable pôle éducation à la Mairie de Saint Martin d'Uriage

Après avoir constaté la présence de trois membres du Conseil sur cinq, le Président déclare que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Mme DERANSART préside la séance et M CLARINI Olivier remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président déclare la séance ouverte.

1^{er} point – Bilan moral et financier 2019-2020

❖ Récolte de fonds pour l'école :

- Résultats : 300 EUR par classe (N-1 = 400 EUR, N-2 = 500 EUR)
- Actions organisées par l'APE :
 - Moins de participants aux Olympiades : 40 enfants (N-1 = 60)
 - Quantité de sapins de Noël vendus stable : 124 (N-1 = 120)
 - Succès du marché de Noël avec 110 litres de soupe au chou et 30 litres de soupe à l'oignon. Vente de 300 sachets de sablés (gâteaux réalisés par les CP et CE1 avec l'implication des parents et l'aide de la Marmolada)
 - Succès de la soirée crêpes et zumba en février (250 repas)
 - Annulation du carnaval et de la kermesse à cause de la crise sanitaire COVID.

=> Il est important que les parents s'inscrivent avec leurs enfants pour participer aux animations de l'APE

❖ Actions émanant d'autres collectifs que l'APE :

- Vente d'agrumes pour financer la classe transplantée
- Pas d'autre action en raison du COVID.

=> Les sommes récoltées par ces actions ne sont pas comptabilisées dans les 300 EUR car destinées uniquement à la classe transplantée

❖ Délégués :

- Présence régulière des représentants aux conseils d'école, qui dorénavant est suivi d'un conseil du périscolaire en présence de la responsable du périscolaire. Durée moyenne des réunions 1H30 maternelle et 2H30 élémentaire.
- Présence à la réunion du 4 février à la Mairie au sujet du PEDT (Projet Educatif De Territoire)
- Pour mémoire, les questions en lien avec le périscolaire sont à adresser de préférence à la Mairie ou aux délégués qui transmettront en tant que relais des parents, car les conseils d'école sont réservés aux questions liées au temps scolaire
- Cependant, un représentant du service périscolaire assiste aux conseils d'école

Bilan financier :

Répartition Actif - Situation au 30/08/2019			
Caisse d'Epargne :	7414,97		
Livret A :	0,00		
CCP :	0,00		
Cash	0,00		
Total trésorerie (avant versement aux écoles)	7414,97		
Versement école septembre 2019	6000,00		
Trésorerie restante en début d'exercice	1414,97		
Exercice 2019-2020	Recettes	Dépenses	Solde
Manifestations gratuites (Café d'accueil, Olympiades, Carnaval)		129,84	-129,84
Sapins de Noël	4700,00	3201,76	1498,24
Soupe aux Choux	2543,00	775,47	1767,53
Soirée déguisée	1915,50	676,53	1238,97
Investissements (Déco Noël, gobelets, fournitures soupe)	0,00	73,59	-73,59
Gestion APE (frais bancaires, assurances, site internet...)		136,44	-136,44
		Gain / (Perte) net exercice 2019-2020 :	4164,87
		Solde en fin d'exercice 2019-2020 au 31/08/2020 :	5579,84
		Versement aux écoles septembre 2020 :	4500,00
		Trésorerie restante début d'exercice 2020-2021 :	1079,84

2^{ème} point – Structure de l'APE et description des rôles

L'APEPM regroupe tous les parents ayant au moins un enfant scolarisé aux Petites Maisons (Maternelle et Élémentaire) appelés les membres.

Les membres du Conseil d'administration élisent le Bureau.

Les Parents délégués sont membres de l'APEPM.

❖ Conseil d'administration :

Il est élu aujourd'hui en Assemblée Générale puis élira le bureau. Il comprend minimum 3 et maximum 7 personnes et il englobe :

- Bureau : minimum 3 membres (Président, trésorier, secrétaire)
 - Administration et responsabilité légale de l'association
 - Envois communications aux parents (hors événements festifs)
 - Recueil candidatures délégués + support auprès des Directeurs d'école pour l'organisation des élections
 - En 2019-2020, 5 bénévoles (minimum 3 : Président / Trésorier / Secrétaire + vice-Secrétaire et coordinatrice événements)
 - Elu par le Conseil d'Administration lui-même élu aujourd'hui en Assemblée Générale
 - Contact : bureau@apepm.fr
- Coordinateur événements festifs

- Organisation des événements festifs enfants / parents, dans le but de récolter des fonds et/ou créer du lien ; pour mémoire actuellement environ 10 bénévoles très actifs dans l'organisation des événements (dont le CA), + 15-20 bénévoles ponctuels lors des événements eux-mêmes (tenue de stand par exemple)
- Envoi des communications relatives aux manifestations
- Création affiches et flyers
- Administration site web (recherche technicien pour maintenance) et interface mail
- Contact : Par inscription à la liste de diffusion correspondante sur le site de l'APE ou en écrivant à comm@apepm.fr pour questions ou propositions

❖ Parents délégués

- Tous les parents peuvent se porter candidats pour être délégués aux conseils d'école
- Effectif : 1 titulaire et 1 suppléant par classe soit 10 maternelle et 20 élémentaire maximum
- Contact: delegues.maternelle@apepm.fr , delegues.elementaire@apepm.fr

Quel est l'engagement d'un délégué ?

- Les élus s'engagent à représenter auprès du conseil d'école (3 conseils par an et par école) les intérêts et questions significatives des autres parents, de façon positive et constructive, et s'assurent qu'une réponse leur est apportée
- Ils doivent également assurer une présence aux réunions / commissions à la Mairie
- Pour cela, ils doivent communiquer en amont des conseils d'école et réunions en Mairie pour recueillir les questions des parents
- Chaque élu représente les parents de toutes les classes : il ne s'agit pas d'une délégation spécifique à la classe de son propre enfant. Une répartition équilibrée parmi les différentes classes, cependant, est souhaitable.

3^{ème} point - Résultat des élections aux conseils d'école

Les élections se sont tenues le vendredi 9 octobre à l'école par correspondance et dans le bureau du Directeur de l'élémentaire, Francis Dupré) ; les informations sur leur préparation et leur déroulement ont été transmises par mail et dans les cahiers de liaison des élèves

❖ Élémentaire : Minimum 2 candidats, maximum 10 titulaires + 10 suppléants

Nombre d'inscrits : 427

Nombre de votants 258 dont 2 nuls et suffrages exprimés : 256 (100% pour la liste APE)

Taux de participation : 60,42%

Sont élus parents délégués pour l'Elémentaire :

BONNET-MACHOT Feriel – CM1

CORCELLA Audrey – CE1

BOTLAN Sandrine – CP

CLARINI Olivier – CE1

PUCH Florence – CE2 ET CM2

PAPON Christine – CM2

SERVAIS Déborah – CE1

FAVIER Claire – CE2
DERANSART Sandra – CE1
VERNHESES Sybil – CE2

CAILLARD Isabelle – CE1 suppléante
BARRAL Véronique – CE2 suppléante
BUREAU Julie – CE1 suppléante

❖ Maternelle : Minimum 2 candidats, maximum 5 titulaires + 5 suppléants

- Nombre d'inscrits : 242
- Nombre de votants : 144 dont 7 blancs et 4 nuls
- Nombre de suffrages exprimés : 133 (100% pour la liste APE)
- Taux de participation : 59,50%

Sont élus parents délégués pour la Maternelle :
BONNET-MACHOT Feriel - Grande section
CLARINI Olivier – Moyenne section
FAVIER Claire - Moyenne et grande section
BUREAU Julie – Petite section
SERVAIS Déborah – Petite section

BARRAL Véronique – Moyenne section suppléante
CAILLARD Isabelle – Moyenne section suppléante

4^{ème} point : Election du conseil d'administration de l'APE

Conseil d'administration sortant :

Mme BUREAU Julie trésorière
Mme DERANSART Sandra Présidente
M. CLARINI Olivier secrétaire
Mme AUDIER Isabelle, coordinatrice évènements
M MICHEL Xavier, vice-secrétaire

Election du nouveau conseil d'administration pour l'exercice 2020 – 2021 :

Les candidatures sont :
Mme BUREAU Julie
Mme DERANSART Sandra
M. CLARINI Olivier
Mme DURIF Camille, coordinatrice évènements

Les membres présents adoptent à l'unanimité les propositions de candidatures.

5^{ème} point : Election du Bureau de l'APE :

Les candidatures sont :

Mme BUREAU Julie au poste de trésorière

Mme DERANSART Sandra au poste de Présidente

M. CLARINI Olivier au poste de secrétaire

Les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité les propositions de candidatures.

6^{ème} point : Décisions principales budget 2020-2021

- ❖ Pour rappel, nous avons démarré l'année avec un actif de trésorerie de 5579,84 euros
- ❖ Le bureau se chargera de gérer les dépenses administratives et les investissements jugés nécessaires
- ❖ Deux dépenses majeures ont déjà été réalisées, conformément à l'objectif de l'association :
 - Don de 1500 euros à l'école maternelle (300 euros par classe)
 - Don de 3000 euros à l'école élémentaire (300 euros par classe)
 - Solde trésorerie : 1079,84 euros

7^{ème} point : Points divers et questions

- ❖ Évènements prévisionnels organisés par l'APE : café d'accueil et Olympiades annulés (cause COVID), vente de sapins de Noël (début décembre) et de chocolats, ventes de ravioles de St Jean en février (proposition d'un parent venant de VLH).
- ❖ Sous réserve cause COVID : 5 décembre 2020 marché de Noël, carnaval début avril, Kermesse 26 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt et une heures trente.